



## Professionnel santé 8 semaines congés et moi?

-----  
Par Celmi

Bonjour,

Je travaille dans un cabinet médical depuis peu et j'ai quelques questions :

- Le professionnel de santé prend plus que 5 semaines de congés annuel (8 semaines pour cette année) comme tout salarié j'ai 25 jours de congés annuel.

Est-ce que je dois au professionnel de santé 3 semaines si celui-ci ne me demande pas de venir pendant la fermeture ? (A récupérer en faisant des heures supplémentaires ou en déduction de salaire)

Une autre année il peut décider de prendre 10 semaines cela est compliqué

- Même problématique parfois le professionnel de santé suit une formation sur une journée entière à l'extérieur de son cabinet et me dit de ne pas venir. Est-ce que je lui dois les heures ?

J'ai un contrat sur 25 heures en CDI

Merci d'avance.

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Sauf clause contraire dans votre contrat de travail, votre employeur vous doit le paiement de 25 heures, même s'il vous a demandé de ne pas venir.

-----  
Par Celmi

Il doit me payer sur les semaines qu'il prend en plus c'est bien cela?

Comme il prend 8 semaines au lieu de 5 et qu'il me demande de ne pas venir il me devra 3 semaines x 25h payés (les 5 autres semaines il m'impose de les prendre comme lui)

C'est la même chose pour les journées de formation je suppose il me les doit?

Sans parler d'être payé peut-il m'imposer de les provisionner ou de les récupérer en heures supplémentaires?

Merci d'avance.